



4 novembre 2009

## Quelles sont les Conséquences du Projet NICE pour les CR ?

**Destinataires: élus des CE de toutes les CR et des GIE**

### **Rappel sur le projet NICE :**

Il s'agit de fusionner l'ensemble des 5 GIE existant en un seul système d'informations.

2 GIE résulteront du projet. Un GIE MOE (études et production informatique) et un GIE MOA (maîtrise d'ouvrage, demandeurs des évolutions, utilisateurs) qui seraient employeurs.

Certains personnels pourront rester détachés. Nous ne savons pas par contre jusqu'à quelle date.

Seules certitudes : tous les systèmes informatiques migreront vers la souche AMT dans les années 2011 à 2013, et la production informatique sera gérée par l'entité MOE.

### **Quel est le personnel impacté par le projet:**

En premier lieu le personnel informatique. Pour certains GIE non employeurs il s'agit de personnel détaché par les CR, par exemple : les études, la Direction Technique, la Production, l'assistance réseau. Pour les GIE employeurs surtout l'ensemble des personnels MOE et MOA à l'exclusion de l'informatique dite de proximité.

Actuellement sur l'ensemble des GIE il y a 54 sites avec du personnel dans le périmètre du projet.

Certains sites existants sont exclus du projet car seul du personnel de l'informatique de proximité y travaille.

L'objectif actuel du projet NICE est situé entre 15 et 20 sites.

Les 8 Os en intersyndicales locales et nationales sur le projet NICE estiment que le périmètre est sous-estimé et impacte beaucoup de métiers, d'emplois internes des Caisses Régionales dans le cadre de l'unification et de la centralisation de la Maîtrise d'Ouvrage.

Se pose donc de façon importante le problème du maintien du site et de la mobilité géographique dans le cas contraire.

Toutefois, même si le site est maintenu, pour le moment il n'est nullement garanti qu'il conserve l'ensemble de ses attributions/métiers. Dans ce cas se pose soit le problème d'une mobilité fonctionnelle sur le même site, soit celui d'une mobilité géographique pour « suivre » son métier ou pour raison personnelle.

Si ni l'une ni l'autre des solutions n'est envisagée, une « péréquation » entre CR sera activée pour offrir des postes aux salariés en cause.

Il a été tenu compte dans l'étude de faisabilité de l'âge des informaticiens de façon à estimer, en envisageant un départ à 62 ans, le nombre de départs possibles. Ceci a été calculé. Pour le moment, aucun chiffre n'a été fourni sur les capacités potentielles de reclassement du personnel concerné par la péréquation. Il est possible, par exemple, que certaines CR préfèrent « payer » un genre de « pénalité » que de reprendre du personnel. Il est donc possible qu'il y ait des départs « négociés ».

Il est écrit, dans les engagements de la FNCA, qu'il n'y aura pas de départs contraints. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas des départs « proposés ».

En cas de reclassement du personnel dans la CR. Celle-ci devra donc intégrer les équipes ou une partie d'entre elles dans ses effectifs, ce qui pourra occasionner des tensions lors des nominations.
---

Le personnel périphérique immédiat sera également touché. Ce sont les personnes travaillant dans les équipes infocentre, dans les SAV sous contrôle des CR, des organisateurs, de ceux ayant un rôle sur la maîtrise d'ouvrage informatique.

En effet, les données utilisées pour l'ensemble des applications infocentre ne seront plus les mêmes. Soit il faudra effectuer un gros travail de modification des applications, soit celles-ci seront abandonnées et le service rendu sera à compenser d'une manière ou d'une autre.

Enfin, le personnel des Back-offices et des agences devra également modifier ses méthodes de travail. Les outils ne seront pas exactement les mêmes, l'organisation sera également différente, et certaines applications auront disparu. D'autre part les 8 Organisations Syndicales pensent que certains emplois de back office disparaîtront puisque les fonctions et les métiers de certaines Caisses Régionales correspondant aux 5 Système d'information seront logiquement réduits.

D'autre part les 14 pôles métiers de la future structure ne présagent ils pas de la réduction du nombre de Caisses Régionales ?

<p>Il nous semble que la quasi-totalité du personnel des Caisses Régionales sera impacté. Certains effets seront visibles dès la bascule, d'autres se verront plus tard.</p>
--

### **Quel sera le Système Informatique disponible lors de la migration de la CR ?**

De nombreux écarts entre le S.I. AMT et les 4 autres GIE ont été constatés. Compte tenu des délais de mise en œuvre la plupart de ces écarts seront ignorés pour démarrer au plus vite les migrations des différentes CR. Cela implique que pour certaines CR des solutions de contournement seront à adopter, pour compenser la perte temporaire de fonctionnalités, propres à chacune des CR.

<p>Par conséquent, il est illusoire de penser que cette opération sera transparente sur les activités des sièges et du réseau.</p>
--